



**Syndicat National Unitaire
Des Instituteurs, Professeurs d'Ecole et PEGC**

Nice, le 8 septembre 2016

À Monsieur le Recteur de l'Académie de Nice,
53 Avenue Cap de Croix
06 181 Nice

Objet : Ouverture de la liste complémentaire du CRPE 2016

Monsieur le Recteur de l'Académie,

Les résultats du concours 2016 de recrutement de professeurs des écoles étant désormais connus, nous attirons votre attention sur la situation particulière de notre Académie qui nous amène à vous demander de procéder au recrutement de tout-es les candidat-es inscrit-es sur la liste complémentaire.

En effet, l'article 8 du décret n°90-680 du 1 août 1990, relatif au statut particulier des professeurs des écoles, stipule *que «le jury établit une liste complémentaire de candidats afin de permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui ne peuvent pas être nommés ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours.»*

Or dans notre Académie, de nombreux postes font déjà défaut.

- Un nombre important de PFSE a démissionné en 2015-2016, a minima 4 dans l'Académie ; de surcroît il y a eu au moins 8 licenciements également dans l'Académie. Ce sont autant de postes à pourvoir.
- Certain-es candidat-es du concours 2016-2017 ont déjà démissionné, 2 dans les Alpes Maritimes. De plus au moins 3 stagiaires affectées dans le Var (par obligation du fait de leur place au concours), mères de deux à quatre enfants nous ont alerté sur une probable démission, ce qui pourrait conduire à des démissions supplémentaires sur la liste principale.
- Enfin, seuls 6 enseignants sont en surnombre dans les Alpes Maritimes et le Var est déjà déficitaire de 5 collègues. Ce surnombre dans les Alpes-Maritimes est cependant trompeur puisque concernant des collègues en maternité et/ou en congé parental.

Ce déficit va sans nul doute s'accroître dans les semaines à venir, les problématiques de remplacements apparaître, les conditions de travail de nos collègues et d'apprentissage des élèves vont se détériorer et nous ne pouvons l'accepter.

Bien évidemment le recours à des enseignants contractuels ne peut être une solution tant elle serait précaire et inadaptée. Elle serait d'autant plus inacceptable si la liste complémentaire du CRPE n'a pas été ouverte d'ici là.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Recteur, l'ouverture de la liste complémentaire et le recrutement de tous les candidat-es inscrit-es sur cette liste. Cela serait également sans nul doute une bonne chose pour l'emploi public.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assuré, Monsieur le Recteur, que nos demandes sont motivées par notre attachement à un Service Public d'Education Nationale de qualité.

Gilles JEAN,
Secrétaire départemental
du SNUipp-Fsu 06

Clément KERIEN
Secrétaire départemental
du SNUipp-Fsu 83